

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page 1 de 4

1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : LIQUID LAUNDRY BREAK & SUDS

UTILISATION RECOMMANDÉE: DÉTERGENT À LESSIVE ALCALIN

RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION : NE PAS UTILISER CE PRODUIT DE MANIÈRE NON CONFORME À

L'INFORMATION SUR SON ÉTIQUETTE.

MARQUE SUR L'ÉTIQUETTE : PROLINE FDS N° 100430Q CODE N° 101100063

USCHEMICAL 316 HART STREET WATERTOWN, WI 53094 USA

U S CHEMICAL 3755 LAIRD ROAD MISSISSAUGA, ONTARIO L5L 0B3 CANADA

Nº D'URGENCE MÉDICALE : 1-866-923-4913 USA Nº D'URGENCE EN CAS DE DÉVERSEMENT : 1-800-424-9300 USA

Nº POUR RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-800-558-9566 (DE 8 H À 17 H HNC DU LUN AU VEN)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION: CORROSION CUTANÉE (CATÉGORIE 1B),

LÉSIONS OCULAIRES (CATÉGORIE 1), CORROSIF POUR LES MÉTAUX (CATÉGORIE 1)

TOXICITÉ AIGUË : PAR VOIE ORALE (CATÉGORIE 4)

ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE MOT-INDICATEUR : DANGER

PICTOGRAMMES: CORROSION, POINT D'EXCLAMATION

MENTIONS DE DANGER : CAUSE DE GRAVES BRÛLURES CUTANÉES ET

OCULAIRES. PEUT ÊTRE CORROSIVE POUR LES MÉTAUX. NOCIF EN CAS D'INGESTION.

MENTIONS D'AVERTISSEMENT : Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures chimiques, des gants de protection résistants aux produits chimiques et des articles chaussants de protection. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler de vapeurs ni de brumes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver rigoureusement les mains et les zones affectées après toute manipulation du produit. Éponger tout déversement pour éviter les dommages matériels. Mélanger uniquement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC TOUT AUTRE PRODUIT OU SUBSTANCE CHIMIQUE. Peut réagir et produire des gaz dangereux.

PREMIERS SOINS: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (OU LES CHEVEUX): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche à l'eau. Appeler un centre anti-poison ou un médecin en cas de malaise. NE PAS provoquer de vomissements. Si la personne est consciente, lui donner à boire jusqu'à une tasse de lait ou d'eau, selon la tolérance, pour diluer le produit chimique. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais et la garder dans une position confortable, lui permettant de respirer.

COMMENCER À ADMINISTRER LES PRÉMIERS SOINS. APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN. NUMÉRO D'URGENCE : 1-866-923-4913

Entreposage : Garder bien fermé, uniquement dans le récipient de plastique anti- corrosion d'origine. Garder sous clé.

Élimination : Éliminer le continu conformément à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR UTILISATION

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.

DANGERS POUR LA SANTÉ NON CLASSIFIÉS AILLEURS : Sans objet DANGERS PHYSIQUES NON AUTREMENT CLASSIFIÉS : Sans objet

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT DANGEREUX	Nº CAS	% EN POIDS
HYDROXYDE DE POTASSIUM	1310-58-3	18,0
ETHOXYLATE D'ALCOOL SECONDAIRE	84133-50-6	9,5
TRIÉTHANOLAMINE	102-71-6	1,3
LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT, ÉU. : VOIR LA SECTION 15 SUR LA LOI DU DROIT DE		
SAVOIR DE L'ÉTAT INDIVIDUAL POUR LES NOMS CHIMIQUES.		

LIQUID LAUNDRY BREAK & SUDS

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Page 2 de 4

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES CORNÉENNES, S'IL Y A LIEU ET SI FACILEMENT RÉALISABLE. CONTINUER À RINCER PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (OU LES CHEVEUX): ENLEVER IMMÉDIATEMENT TOUS LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. RINCER LA PEAU À L'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. LAVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. EN CAS D'INGESTION: RINCER LA BOUCHE À L'EAU. APPELER UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN EN CAS DE MALAISE. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS. SI LA PERSONNE EST CONSCIENTE, LUI DONNER À BOIRE JUSQU'À UNE TASSE DE LAIT OU D'EAU, SELON LA TOLÉRANCE, POUR DILUER LE PRODUIT CHIMIQUE. EN CAS D'INHALATION: TRANSPORTER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS ET LA GARDER DANS UNE POSITION CONFORTABLE, LUI PERMETTANT DE RESPIRER.

COMMENCER À ADMINISTRER LES PREMIERS SOINS. APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTI-POISON OU UN MÉDECIN. NUMÉRO D'URGENCE : 1-866-923-4913

SYMPTÔMES / EFFETS LES PLUS IMPORTANTS: PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES CUTANÉES ET LÉSIONS OCULAIRES. PEUT CONDUIRE À LA CÉCITÉ SANS L'ADMINISTRATION IMMÉDIATE DE PREMIERS SOINS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. PROVOQUE DES BRÛLURES ET DE GRAVES LÉSIONS DANS LA BOUCHE, LA GORGE ET L'ESTOMAC. CORROSIF POUR TOUS LES TISSUS DU CORPS HUMAIN.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES : AUCUNE CONNUE.

NOTE AU MÉDECIN: APPELER LE 1-866-923-4913 POUR DE L'AIDE DANS LE TRAITEMENT DES EXPOSITIONS.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS CHIMIQUES: CORROSIF. ININFLAMMABLE.

DANGERS LIÉS AUX PRODUITS DE COMBUSTION : OXYDES DE CARBONE, SOUFRE ET AUTRES ÉMANATIONS.

MÉTHODES: LE CHOIX D'UN EXTINCTEUR ET DES MÉTHODES D'EXTINCTION DOIT SE FAIRE EN FONCTION DE L'IMPORTANCE ET DU TYPE DE L'INCENDIE.

ÉQUIPEMENT: PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL COMPLET EN FONCTION DES CIRCONSTANCES.

COTE NFPA: SANTÉ: 3/INFLAMMABILITÉ: 0/RÉACTIVITÉ: 1/RISQUE SPÉCIAL: S/O

EXTINCTEURS APPROPRIÉS: EAU, PRODUIT CHIMIQUE SEC, DIOXYDE DE CARBONE (CO2) OU TYPE DE MOUSSE APPROPRIÉ POUR L'EXTINCTION D'INCENDIES.

EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS: AUCUNE RESTRICTION EN FONCTION DES DANGERS CHIMIQUES.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES: ÉVACUER LE PERSONNEL NON PROTÉGÉ DE LA ZONE. PORTER UNE PROTECTION INDIVIDUELLE, Y COMPRIS DES BOTTES DE CAOUTCHOUC. VOIR LA SECTION 8. ASSURER L'AÉRATION DE L'AIRE, SI BESOIN EST. FAIRE ATTENTION DE NE PAS GLISSER. SE LAVER RIGOUREUSEMENT APRÈS LE NETTOYAGE.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EMPÊCHER QUE LE DÉVERSEMENT ENTRE DANS LES TUYAUX D'ÉVACUATION, LES ÉGOUTS PLUVIAUX OU LES EAUX DE SURFACE. EMPÊCHER LA CONTAMINATION DES EAUX ET DES SOLS.

MÉTHODES DE NETTOYAGE: ON PEUT NETTOYER LES PETITS DÉVERSEMENTS EN LES ESSUYANT ET EN LES RINÇANT AVEC DE L'EAU. POUR LES PLUS GRANDS DÉVERSEMENTS, ON DOIT LES ENDIGUER AFIN DE LES CONFINER. POMPER LES MATIÈRES DÉVERSÉES DANS UN CONTENANT DE DÉCHETS ÉTIQUETÉ OU LES ABSORBER AVEC UNE MATIÈRE ABSORBANTE INERTE PUIS LES RAMASSER AVEC UNE PELLE. APRÈS LE CONFINEMENT DU DÉVERSEMENT, RINCER LA ZONE À L'EAU ET SUIVRE LES PROCÉDURES HABITUELLES DE NETTOYAGE.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION: SUIVRE TOUTES LES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE. INDIQUER AU PERSONNEL L'UTILISATION ADÉQUATE, LES DANGERS, LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES DE PREMIERS SOINS. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET LES LAVER AVANT DE LES PORTER À NOUVEAU. NE PAS GOÛTER AU PRODUIT NI L'AVALER. DES RÉSIDUS DU PRODUIT PEUVENT RESTER SUR OU DANS LES CONTENANTS VIDES. MANIPULER LE CONTENANT AVEC PRÉCAUTION POUR ÉVITER DE L'ENDOMMAGER. ENTREPOSAGE: GARDER BIEN FERMÉ DANS LE RÉCIPIENT DE PLASTIQUE ANTI-CORROSION D'ORIGINE. GARDER SOUS CLÉ. ENTREPOSER À LA TEMPÉRATURE AMBIANTE DANS UN LIEU SEC, À L'ABRI DE LA LUMIÈRE DIRECTE DU SOLEIL. PROTÉGER DU GEL. PROCÉDER RÉGULIÈREMENT À LA ROTATION DES STOCKS. ÉLOIGNER DES ALIMENTS ET DES BOISSONS. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

FDS No 100430Q

Page 3 de 4

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES DE L'EXPOSITION: HYDROXYDE DE POTASSIUM = VALEUR PLAFOND (ACGIH): 2 MG/M³

ETHOXYLATE D'ALCOOL SECONDAIRE = AUCUN.

TRIÉTHANOLAMINE = TOLÉRANCE POIDS TOTAL (ACGIH) : 5 MG/M³

CONTRÔLES TECHNIQUES: AUCUN REQUIS. UNE AÉRATION GÉNÉRALE DE LA PIÈCE EST ADÉQUATE.

PROTECTION INDIVIDUELLE

YEUX: LUNETTES DE SÉCURITÉ ANTI-ÉCLABOUSSURES CHIMIQUES.

MAINS: GANTS DE PROTECTION RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES (DE CAOUTCHOUC OU DE NÉOPRÈNE). VOIES RESPIRATOIRES: RESPIRATEUR HOMOLOGUÉ PAR LE NIOSH ET LA MSHA SI LES LIMITES D'EXPOSITION SONT DÉPASSÉES.

PIEDS: DES ARTICLES CHAUSSANTS DE PROTECTION.

CORPS: PORTER UN VÊTEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ.

MESURES D'HYGIÈNE: A MANIPULER CONFORMÉMENT AUX NORMES D'HYGIÈNE INDUSTRIELLE ET AUX CONSIGNES DE SÉCURITÉ. ENLEVER ET LAVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS AVANT RÉUTILISATION.LAVER RIGOUREUSEMENT LES MAINS ET LES ZONES AFFECTÉES APRÈS TOUTE

REUTILISATION.LAVER RIGOUREUSEMENT LES MAINS ET LES ZONES AFFECTEES APRES TOUTE MANIPULATION DU PRODUIT. FOURNIR DES INSTALLATIONS ADÉQUATES POUR RINCER OU LAVAGE DES YEUX ET LE CORPS EN CAS DE CONTACT OU DANGER D'ÉCLABOUSSURE.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE: LIQUIDE INCOLORE

ODEUR : CITRON

CONCENTRATION pH: SUPÉRIEUR À 13,0 pH EN SOLUTION DE 2 500 PPM: NON DISP.

ph au taux de dilution : Non disp.

ÉTAT PHYSIQUE: LIQUIDE

DENSITÉ RELATIVE (EAU): 1,280 **HYDROSOLUBILITÉ**: COMPLÈTE

PRESSION DE VAPEUR : NON DISP.

DENSITÉ DE VAPEUR : NON DISP.

VISCOSITÉ : LÉGÈREMENT VISQUEUX

TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE : NON DISP. TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : NON DISP.

LIMITES D'EXPLOSION (LIE/ LES) : AUCUN

TAUX D'ÉVAPORATION : NON DISP.

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ): NON DISP.

POINT D'ÉBULLITION : AUCUN

POINT INITIAL/LIMITES D'ÉBULLITION : NON DISP.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : NON DISP.

SEUIL OLFACTIF: NON DISP.

COEFF. DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU): NON DISP.

AUTRES DONNÉES : NON DISP.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ: LE MÉLANGE AVEC DES MATIÈRES INCOMPATIBLES PEUT DÉGAGER DE LA CHALEUR ET DES GAZ.

STABILITÉ CHIMIQUE : STABLE.

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : AUCUNE CONNUE. NE SE POLYMÉRISERA PAS.

CONDITIONS À ÉVITER: TEMPÉRATURES INFÉRIEURES À 1.6 °C (35 °F) OU SUPÉRIEURES À 49 °C (120 °F). MATIÈRES À ÉVITER: ACIDES, JAVELLISANTS, MÉTAUX ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES.

MÉLANGER UNIQUEMENT AVEC DE L'EAU.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : AUCUN DANS DES CONDITIONS NORMALES.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

VOIES D'EXPOSITION: YEUX, PEAU, INGESTION, INHALATION,

DONNÉES SUR LES VOIES D'EXPOSITION : AUCUNES DONNÉES D'ESSAI CL50 OU DL50 POUR LE MÉLANGE. EFFETS/SYMPTÔMES AIGUS POUR LA SANTÉ : CORROSIF POUR TOUS LES TISSUS DU CORPS HUMAIN.

YEUX : PROVOQUE DE GRAVES LÉSIONS OCULAIRES. PEUT CAUSER DES DOULEURS, DES ROUGEURS ET LE LARMOIEMENT.

PEAU: PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES CUTANÉES. PEUT CAUSER DES DOULEURS RETARDÉES, DES ROUGEURS ET LA FORMATION D'AMPOULES.

INGESTION : PROVOQUE DES BRÛLURES ET DE GRAVES LÉSIONS DANS LA BOUCHE, LA GORGE ET L'ESTOMAC.

INHALATION : PEUT AVOIR DES EFFETS CORROSIFS SUR LE NEZ, LA GORGE ET LES VOIES RESPIRATOIRES.

EFFETS CHRONIQUES ET AUTRES EFFETS: AUCUNS MUTAGÈNES DE CELLULES GERMINATIVES, SENSIBILISANTS CUTANÉS, SENSIBILISANTS RESPIRATOIRES, TOXINES REPRODUCTIVES OU DANGERS D'ASPIRATION À RAPPORTER.

ORGANES CIBLES SPÉCIFIQUES (CAS ISOLÉS OU RÉPÉTÉS) : AUCUN CONNU.

MESURES NUMÉRIQUES DE TOXICITÉ: ATEmix (VOIE ORALÉ - RAT) = 665 MG / KG

CARCINOGÈNES: AUCUN CARCINOGÈNE À SIGNALER À L'ACGIH, À L'IARC, AU NTP NI À L'OSHA.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Page 4 de 4

DONNÉES ÉCOLOGIQUES : L'OSHA N'APPLIQUERA PAS LES EXIGENCES D'INFORMATION DANS LA SECTION 12, ÉTANT DONNÉ QUE CETTE MATIÈRE NE RELÈVE PAS DE SA COMPÉTENCE.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION: LE PRODUIT NON DILUÉ EST RÉGLEMENTÉ PAR LES LOIS SUR LES TRANSPORTS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN TANT QUE DÉCHET CORROSIF (SELON LA RCRA, CLASSE D002). ÉLIMINER LE CONTINU CONFORMÉMENT À TOUTES LES LOIS ET À TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX APPLICABLES. CONSULTER LES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES ET LOCALES POUR LES RESTRICTIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS CHIMIQUES. GÉRER LES DÉCHETS CHIMIQUES PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE INSTALLATION APPROUVÉE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS. NE PAS RÉUTILISER LE CONTENANT VIDE. RINCER À FOND LE CONTENANT AVEC DE L'EAU AVANT DE S'EN DÉBARRASSER CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS COMMUNAUTAIRES LOCAUX EN VIGUEUR. VEUILLEZ RECYCLER LE CONTENANT VIDE DANS LA MESURE DU POSSIBLE. VOIR LA SECTION 8 POUR LES CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE AFIN DE MINIMISER L'EXPOSITION.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT / IMDG / TMD:

UN3266, LIQUIDE CORROSIF, BASIQUE, INORGANIQUE, NIA (HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8, II

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

QUANTITÉ À DÉCLARER - CERCLA DE L'EPA : HYDROXYDE DE POTASSIUM = 454 KG (1 000 LB)

ENREGISTREMENT EPA: NON

STATUT À L'INVENTAIRE (LES/LIS - CANADA) : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS. INVENTAIRE DES ÉTATS-UNIS (TSCA - É.-U.) : TOUS LES COMPOSANTS SONT RÉPERTORIÉS. DANGEREUX SELON L'OSHA : OUI. VOIR LA SECTION 8 AFIN DE MINIMISER L'EXPOSITION.

TENEUR EN PHOSPHORE : VOIR L'ÉTIQUETTE

PROPOSITION 65: NON

CATÉGORIES DE RISQUE 311/312 DE LA LOI SARA : VOIR LA SECTION 2 QUANT AUX

CATÉGORIES DE RISQUES DU SGH. PRODUITS CHIMIQUES - SARA 313 : NON

DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT : CE PRODUCT CONTIENT :

EAU/7732-18-5. HYDROXYDE DE POTASSIUM/1310-58-3. ALKOXYPHOSPHATE/68511-20-6.

ETHOXYLATE D'ALCOOL SECONDAIRE/84133-50-6, TRIÉTHANOLAMINE/102-71-6

COV: 0,00 % LA MÉTHODE DE CALCUL UTILISÉE SE FOND SUR LA NORME DU CONSEIL CALIFORNIEN ARB.

16. AUTRES INFORMATIONS

DATE DE PRÉPARATION : 3-5-24 **PRÉPARÉ PAR :** CR SECTION RÉVISÉE : 16 **ABRÉVIATIONS :** NON DISP. = NON DISPONIBLE S/O = SANS OBJET

AVIS AU LECTEUR

CE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ À PARTIR DE SOURCES CONSIDÉRÉES TECHNIQUEMENT FIABLES. IL NE CONSTITUE PAS UNE GARANTIE, ÉNONCÉE OU TACITE, DE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS CI-INCLUS. LES CONDITIONS RÉELLES D'USAGE ET DE MANUTENTION SONT HORS DU CONTRÔLE DU VENDEUR. L'UTILISATEUR DOIT S'ASSURER QU'IL POSSÈDE TOUTES LES DONNÉES DISPONIBLES, EN REGARD DE SON UTILISATION PARTICULIÈRE, ET QU'IL RESPECTE TOUS LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX, DES ÉTATS ET MUNICIPAUX.